

Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDESELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et 2,
Considérant que dans chaque EPCI un président est élu parmi les membres du conseil,
Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Doyen d'âge, M. PFEFFER Jean-Louis a invité les membres à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'art. L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

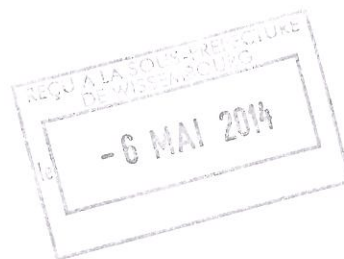
Ont obtenu

Monsieur GLIECH Christian : 14 voix
Monsieur STRAPPAZON Serge : 19 voix

**M. STRAPPAZON Serge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé
Président et a déclaré accepter cette charge qui vient de lui être confiée.
Il a été immédiatement installé**

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Doyen d'âge :

Jean-Louis PFEFFER



Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDSELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

7. CREATION DES POSTES DE VICE- PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-2, L 2122-2 L5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

**Après avoir entendu l'exposé du Président,
Décide, à l'unanimité,**

- de créer SIX postes de vice-présidents,
- le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :



Serge STRAPPAZON

The signature of Serge Strappazon is written in black ink over the official seal of the Communauté des Communes du Pays de Wissembourg. The seal is circular and contains the text "Communauté des Communes du Pays de Wissembourg" and the number "67".

Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDSELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

8. ELECTION DES VICE- PRESIDENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10 et L.5211-1 et 2,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-Présidents

Considérant que dans chaque EPCI, des Vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur.

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Election du 1^{er} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 2

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A obtenu

- **Monsieur GLIECH Christian : 31 voix**

Election du 2^{ème} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 7

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu

- **Mme. CONUECAR Brigitte : 26 voix**

Election du 3^{ème} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu

- **Monsieur TYBURN Jean-Max : 18 voix**
- **Monsieur LOM Michel : 14 voix**

Election du 4^{ème} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 13

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

A obtenu

- **Monsieur RICHERT René : 20 voix**

Election du 5^{ème} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 11

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu

- **Monsieur WAHL Bertrand : 22 voix**

Election du 6^{ème} Vice-Président

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 10

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu

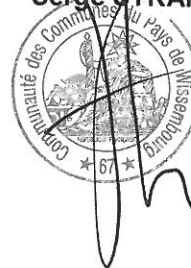
- **Madame KOCHERT Stéphanie : 23 voix**

Ont été proclamé Vice-Présidents :

M. GLIECH Christian avec 31 voix
Mme. CONUECAR Brigitte avec 26 voix
M. TYBURN Jean-Max avec 18 voix
M. RICHERT René avec 20 voix
M. WAHL Bertrand avec 22 voix
Mme. KOCHERT Stéphanie avec 23 voix

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :

Serge STRAPPAZON



Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDESELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

9. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil

Après en avoir débattu,

Vu :

- la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des Etablissements publics de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 Juin 2004 visé ci-dessous ;

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même Code (*Journal Officiel* du 29 Juin 2004) ;

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Considérant :

- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population 10 000 à 19 999,
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48.75 % pour le président et de 20.63 % pour le vice-président,

DECIDE à l'unanimité,

- de fixer les indemnités de fonction du président, à compter du 01 mai 2014, comme suit :

	TAUX	POPULATION
Président	48,75% de l'indice brut 1015	De 10 000 à 19 999 habitants

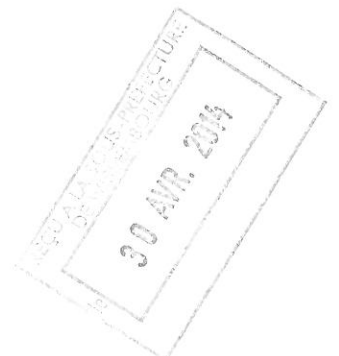
- de fixer les indemnités de fonction des six vice-présidents, à compter du 01 mai 2014 comme suit :

	TAUX	POPULATION
Vice - Président	20,63% de l'indice brut 1015	De 10 000 à 19 999 habitants

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir,

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :

Serge STRAPPAZON



Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDSELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

10. ELECTION DES DELEGUES AU SMICTOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1

« Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE à l'unanimité

- de procéder à l'élection des trois délégués représentant la COMCOM auprès du SMICTOM :

Election des délégués

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu

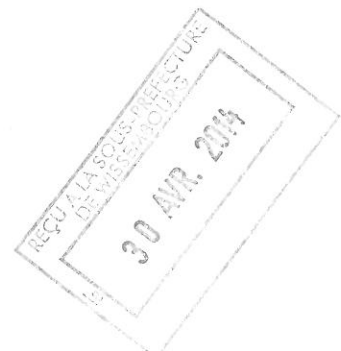
Monsieur RICHERT René : 32 voix
Monsieur STRAPPAZON Serge : 32 voix
Monsieur TYBURN Jean-Max : 18 voix
Monsieur HUCK Jean-Claude : 17 voix

Ont été proclamé délégués :

M. RICHERT René
M. STRAPPAZON Serge
M. TYBURN Jean-Max

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :

Serge STRAPPAZON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE WISSEMBOURG

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDESELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

10. ELECTION DES DELEGUES AU SCOTAN

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1

« Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant ne peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
DECIDE à l'unanimité**

- de procéder à l'élection des cinq délégués représentants la COMCOM auprès du SCOTAN :

Election des délégués

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu

Monsieur GLIECH Christian : 33 voix
Monsieur WAHL Bertrand : 33 voix
Madame KOCHERT Stéphanie : 33 voix
Monsieur STRAPPAZON Serge : 33 voix
Monsieur LOM Michel : 33 voix

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :

Serge STRAPPAZON



Séance du : 28 avril 2014

Lieu de la séance : salle polyvalente à RIEDSELTZ

Date de la convocation : 09 avril 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, Mme. HEIBY Sylvie, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, SCHIMPF Théo, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, KOCHERT Jacky, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, KELLER Martial, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

M. BALL Christophe qui a donné procuration à M. STRAPPAZON

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

**11. ELECTION DU DELEGUE AUPRES DU PARC NATUREL
REGIONAL DES VOSGES DU NORD**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5721-1

« Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour être membre d'un conseil municipal »

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE
DECIDE à l'unanimité**

- de procéder à l'élection du délégué représentant la COMCOM auprès du PNRVN :

Election du délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins litigieux, énumérés à l'article L65 et L66 du Code électoral : 10

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu

Monsieur PFEFFER Jean-Louis : 23 voix

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 29 avril 2014
Le Président :

Serge STRAPPAZON

